

Présentation du courtier

BforBank est une société anonyme au capital de 76 563 795€, immatriculée au RCS de Nanterre sous N° 509 560 272 et dont le siège social est : Tour Europlaza – 20, avenue André Prothin, La Défense 4 – 92927 Paris La Défense Cedex.

Elle est immatriculée au registre des intermédiaires en assurances ORIAS sous le n° 09 050 824.

Vous pouvez consulter le registre des Intermédiaires en Assurance à l'adresse suivante : www.orias.fr

Pour l'activité d'intermédiaire en assurance, BforBank relève de l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

BforBank n'est pas soumise à une obligation d'exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Les entreprises d'assurance avec lesquelles BforBank travaille sont SPIRICA, CACI et CAMCA. Le détail des contrats d'assurance proposés par BforBank sera communiqué à toute personne sur simple demande :

- par email à l'aide de notre formulaire de contact

- par téléphone : 36 11 ou 09 74 75 75 00

Les rémunérations reçues par BforBank en sa qualité d'intermédiaire sont des commissions versées par l'assureur.

Le contrat BforBank Vie est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion facultative en unités de compte d'une durée de 8 ans souscrit par BforBank auprès de l'assureur Spirica. En amont de votre demande d'adhésion, nous avons recueilli votre besoin à travers un questionnaire. Les réponses apportées permettent de définir votre profil investisseur (notamment votre appétence au risque) et votre projet pour votre contrat BforBank Vie (votre objectif de placement et son horizon). A l'issue de cette étape, le profil de risque qui convient pour votre contrat BforBank Vie, vous a été communiqué et est repris dans votre bulletin d'adhésion (Profil Contrat Préconisé).

Si nous considérons que BforBank Vie n'est pas en adéquation avec votre besoin, une mise en garde vous est notifiée pour vous inviter à souscrire à un autre placement.

Si vous avez un Profil Contrat Préconisé Sécuritaire, BforBank Vie ne vous convient pas du fait du minimum de 25% en unités de compte requis qui induit un risque de perte en capital.

Quatre types de profil de répartition sont susceptibles d'être préconisés pour votre contrat BforBank Vie: Prudent, Equilibré, Dynamique, Offensif. A chacun des quatre profils de contrat correspond une répartition indicative établie à partir des trois grandes familles de supports pouvant composer le contrat BforBank Vie :

- Les fonds euros, support à risque faible disposant d'une garantie en capital,
- Les unités de compte avec un risque de perte en capital faible ou moyen (les fonds monétaires, les fonds obligataires, les OPCI et les SCPI),
- Les unités de compte avec un risque de perte en capital élevé ou très élevé (les fonds aux actifs diversifiés et les fonds actions).

	Part des supports avec une garantie en capital	Part des supports avec un risque faible à moyen de perte en capital	Part des supports avec un risque élevé ou très élevé de perte en capital
Prudent	75%	25%	0%
Equilibré	45%	35%	20%
Dynamique	20%	40%	40%
Offensif	0%	40%	60%

Exemples de supports :

- Avec garantie en capital : les fonds euros

- Avec un risque faible à moyen de perte en capital : les fonds obligataires et monétaires, de même que les SCPI et OPCI

- Avec un risque élevé à très élevé de perte en capital : les fonds actions et diversifiés.

Le choix des supports (fonds en euros et unités de compte) composant la répartition de votre contrat est libre. Si vous souhaitez être accompagné dans le choix des supports, nous vous invitons à vous appuyer sur les «Répartitions Libres Guidées» qui permettent de vous orienter vers une répartition des supports correspondant au Profil Contrat que nous vous avons préconisé (Prudent, Equilibré, Dynamique, ou Offensif).

Si vous voulez davantage d'accompagnement, vous pouvez

également confier la gestion de votre contrat à l'Assureur Spirica en optant pour le « Mandat de Gestion » correspondant à votre Profil Contrat Préconisé.

Du fait de la Répartition Libre Guidée et de la Gestion sous Mandat, les allocations composant les Profils Contrats Préconisés sont sensiblement différentes.

Si la répartition des supports que vous choisissez pour votre contrat est plus risquée que celle correspondant au Profil Contrat Préconisé, une mise en garde vous sera notifiée dans le parcours.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que la valeur des supports en unités de compte fluctue à la hausse comme à la baisse notamment en fonction de l'évolution des marchés financiers. Cependant, les performances s'apprécient sur le long terme. La part de capital investie sur le support Euro est garantie à tout moment sous réserve des frais du contrat et le cas échéant de la cotisation décès, qui en diminuent la valeur.

Vous pouvez effectuer des versements libres et/ou réguliers que vous choisissez d'orienter sur un ou plusieurs supports d'investissement. Vous pouvez choisir en cours d'adhésion de changer de support en effectuant des arbitrages entre les différents supports proposés dans le contrat.

Vous pouvez également bénéficier des options de gestion financière « Stop loss » et « Stop win » afin d'adapter automatiquement votre adhésion à l'évolution des marchés financiers et à vos objectifs personnels.

En cas de nécessité, vous pouvez effectuer un rachat partiel ou total du capital constitué tant que le bénéficiaire en cas de décès n'a pas accepté le bénéfice du contrat. Dans le cas contraire, le rachat pourra être effectué moyennant son accord. Seul le montant des produits de placement compris dans le rachat sera imposable.

BforBank Vie propose à l'adhésion, si vous êtes âgé de 75 ans au plus à cette date, une garantie complémentaire en cas de décès qui permet de limiter le montant des moins-values boursières sur le capital décès. Nous attirons votre attention sur le fait que cette garantie complémentaire en cas de décès prend fin le jour de votre 75^{ème} anniversaire. Cette garantie est limitée en montant.

En cas de décès, les bénéficiaires désignés recevront le capital décès de votre adhésion. Nous vous invitons à ne pas porter atteinte aux droits des héritiers s'ils ne sont pas bénéficiaires de votre adhésion. Ces derniers disposeront alors d'une action contre le(s) bénéficiaire(s) en cas de primes manifestement exagérées. Vous devez consulter et conserver tous les documents contractuels et informations spécifiques sur les supports mis à votre disposition sur le site, préalablement à votre choix et à l'adhésion au contrat.